



Virement de crédits n°3 du Budget principal 2025

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2025 voté en séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025,

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
21	511	2121		- 9 900,- €	
23	511	2312	2312ARBMYO	+ 9 900,- €	
011	026	6238		- 445,98 €	
65	020	65888		+ 445,98 €	
011	4214	6068		- 200,- €	
65	4214	65132		+ 200,- €	
011	314	6378		- 200,- €	
65	314	65818		+ 200,- €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles représente :

- 1,45 % pour la section d'investissement
- 0,74 % pour la section de fonctionnement

SARREGUEMINES, le

07 JUL. 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,


Jean-Marc SCHWARTZ